



Ligne	<b>Frais d'obtention de l'année 2022</b> (en cas de déduction forfaitaire, veuillez passer à la ligne 42)			A remplir si une partie de l'immeuble donne lieu à l'imposition d'une valeur locative forfaitaire <sup>2)</sup>		
26				Frais communs à l'immeuble entier	Frais particuliers relatifs à la partie louée	Frais d'obtention
26	<b>Frais d'entretien et de réparation déductibles en 2022</b>			Montant	Montant	Montant
	Nom et adresse de l'entrepreneur, de l'artisan ou du fournisseur	Genre des travaux	Date du paiement			
27						
28						
29						
30	<b>Étalement des dépenses importantes d'entretien et de réparation</b>					
31	Fraction des dépenses importantes de l'année 2022 (selon ligne 53) _____					
32	Fraction des dépenses importantes des années antérieures (selon déclaration(s) de (des) l'année(s) : _____ ) _____					
33	<b>Frais d'obtention divers non remboursés par le locataire</b>					
33	Assurance-incendie, assurance responsabilité civile _____					
34	Electricité, chauffage, eau _____					
35	Divers (fournir détails en annexe) _____					
36	<b>Amortissement</b>					
	désignation du bien	taux	valeur à amortir	amortissement		
37						
38						
39	total :					
40	Quote-part louée de l'immeuble: _____ %.			total :		→
	Frais communs relatifs à la partie louée à reporter					→
41					Sous-total :	
42	<b>Option pour le procédé de la déduction forfaitaire des frais d'obtention <sup>3)</sup></b>				<input type="checkbox"/> non	
	La déduction forfaitaire, des frais énumérés aux lignes 26 à 40, est fixée à 35% du loyer brut sans pouvoir dépasser 2 700 €				<input type="checkbox"/> oui	
43				quote-part relative à		
	Montant global	l'habitation personnelle (voir lignes 47 et 48)	l'habitation cédée à titre gratuit (voir lignes 47 et 48)	la partie louée		
43	Intérêts de dettes					→
44	Rentes et charges permanentes					→
45	Frais de gérance					→
46	Impôt foncier, taxe de canalisation, taxe d'enlèvement des ordures					→
	↓ <sup>4)</sup>			Total des frais relatifs à la partie louée :		
47	Quote-part des intérêts ou arrrages de rentes de la partie habitée personnellement ou cédée gratuitement <sup>4)</sup> _____					
48	Frais d'obtention de la partie non louée engagés avant l'occupation (veuillez fournir les détails en annexe)					
49	Total des frais d'obtention (à reporter à la ligne 22) :					
50	Détail des dépenses importantes d'entretien et de réparation de 2022 pour lesquelles l'étalement est demandé sur _____ années (maximum 5 années). La fraction relative à l'année 2022 est à reporter à la ligne 31.					
	Nom et adresse de l'entrepreneur, de l'artisan ou du fournisseur	Genre des travaux	Date du paiement	Montant		
51						
52						
53	Total des dépenses importantes :					
54	Détail des dettes, des arrrages de rentes et des charges permanentes (à reporter aux lignes 43, 44 et 47)					
	Nom de l'établissement de crédit ou nom et adresse du bénéficiaire de la rente	Relation économique de la dette ou nature de la rente	Montant de la dette à la fin de l'année	Intérêts débiteurs ou charges acquittés		
55						
56						
57	Total des intérêts débiteurs ou/et des charges :					

3) Cocher la case utile

4) A partir de l'occupation, la déduction des frais est limitée aux intérêts de dettes et aux rentes et charges permanentes (maximum déductible: voir feuille L du modèle 100, rubrique L2)